

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environ	
Date de réception : 07/06/2019	Dossier complet le : 11/06/2019	N° d'enregistrement :
0770072019	11/00/2019	F09319P0195
	1. Intitulé du projet	
AMENAGEMENT DE LA ZONE DES DELICES		
(Orientation d'Aménagement Programmé	·)	
1		
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou	du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	THE RESERVE TO A STATE OF THE PARTY OF THE P	
Dénomination ou raison sociale	LES TERRES DU SUD	
Nom, prénom et qualité de la personne	LES TEINES DO SOD	
habilitée à représenter la personne morale	Alexandre SIAU	
RCS / SIRET 4 1 2 0 6 5 5	8 3 0 0 0 3 8 Forn	ne juridique SARL
	2	
Joign	ez à votre demande l'annexe	obligatoire n° i
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à dimensionnement correspondan	l'article R. 122-2 du code de l'environnement et t du projet
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet a	u regard des seuils et critères de la catégorie
N de calegorie el sous calegorie	(Préciser les éventuelles rubrique	es issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39a	Projet d'aménagement comportat	nt 19000 m² de surface habitable sur une emprise
	totale de 6.3 hectares	in 13000 iii de sandee nabitable san dhe emprise
41a	Réalisation d'environ 100 stationn	ements communs
	4. Caractéristiques générales d	u projet
Doivent être annexées au présent forme		
4.1 Nature du projet, y compris les éven		brique 6.7 do formulare
4.1 Maiore do projer, y compris les even	ibeis iravaux de demoimon	NATIONAL PROPERTY OF STREET STREET, ST
Aménagement de la zone comportant :		
- environ 110 lots de terrains viabilisés,		
- de plusieurs macrolots destinés à accueil		d'habitat groupé (environ 90 logements)
 des voiries et cheminements nécessaires des espaces verts paysagés destinés au lo 		alos
- des espaces verts paysages destilles ad it	osir et a la retention des eaux pluvi	dies

4.2 Objectifs du projet Viabilisation de cette zone, conformément à la volonté communale exprimée au travers de l'orientation d'aménagement
Visibilization de cotte zone, conformément à la valenté communale exprimée au travers de l'exientation d'aménagement
élaborée dans le cadre de l'établissement du PLU : "zone AUCh, lieudit Les Délices, à vocation mixtes (logements, commerces, équipements, bureaux, services)
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Travaux de terrassement pour la réalisation des voies et des bassins de rétention, Réalisation des réseaux : Telecom, Assainissement, Eau potable, Basse Tension Réalisation de murets, clôtures, et divers accessoires de voirie, des bordures Réalisation de l'enrobé et des revêtements de surface Aménagements des espaces verts.
Pas de démolition prévue
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Construction par les acquéreurs des lots, des maisons individuelles et/ou collectifs groupés.

	r <mark>ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t</mark> entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisat	
Demande de permis d'aménager (code Déclaration au titre de la loi sur l'eau (co	The state of the s	
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le eurs caractéristiques	s unités de mesure utilisées Valeur(s)
Emprise de l'opération : environ 6.3 hect Réalisation d'environ : -19 000 m² de surface de plancher - 8 350 m² de voirie - environ 110 lots et 3 macrolots desti - environ 100 place de stationnement - décaissement d'environ 11 800 m3 p	nés à la réalisation de bâtiments collectifs s collectifs	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> <u>4</u> ° <u>3</u> <u>9</u>	'48"6. Lat.43°47'44"0
472 Petite rue d'Arles TARASCON Parcelles cadastrées section ZS n° 3, 7, 23, 24	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	rojet et	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?	П	×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	П	×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le projet se situe à 750 m de la Zone Natura 2000 "Le Rhône et ses canaux" et à 3.8km de la Zone Natura 2000 "Les Alpilles"
D'un site classé ?		X	

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements × d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Le projet prévoit la transformation d'espaces agricoles en zone urbanisée, des d'entraîner des perturbations, des habitats risquent d'être détruits et la faune et la flore repoussés un plus loin dégradations, des sur les terres agricoles situées en bordure. destructions de la X biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		CF ci-avant. Utilisation d'espaces agricoles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplàcements/des trafics		×	
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	_ _	Mise en place d'éclairage public sur les voiries.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-II des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Rejet des eaux usées dans le réseau d'assainissement situé en bordure, permettant un rejet des la station de retraitement des eaux usées de Tarascon.
	Engendre-t-II des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

		Т		4
Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le projet prévoit la transformation d'espaces agricoles en zone urbanisée : parc et aménagement paysagés, jardins
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
	aitement par infiltration et rétention temporaire des eaux de pluie et de ruissellement in situ, comme cela sera détaillé dans ssier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.	le
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation remandale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
Noi	A DOLLAR MANAGEMENT OF THE RESIDENCE OF THE PARTY OF THE	
		1
		_
	8. Annexes	
0.	.1 Annexes obligatoires	
0.	1 Annexes obligatoires Objet	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	×
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100)	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100)	×
1 2 3 4 5	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	

Veuillez co		nises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire ndiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l	les
		Objet	
Je certifie s	ur l'honneur l'exactitude des re	9. Engagement et signature	
Fait à	AIGUES-VIVES	le, 11/06/2019	
Signature	Insérez votre signature en cliquan	t sur le cadre ci-dessus	